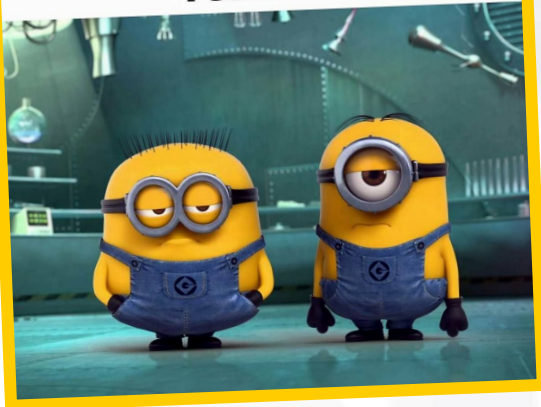


NUIT SANS FIN

Mais quelle aberration ! Une fois de plus, nos compagnies doivent effectuer des vacations de nuit. Inconcevable vacation de 2h00 à 10h00 ! Il faut savoir que selon la loi, le travail de nuit commence vers 21h00 et se termine avant 7h00.

Après plusieurs interventions auprès de la délégation des CRS Paris pour faire cesser cette cadence infernale, la seule réplique que nous obtenons est : impossible, c'est la décision de la Préfecture de Police !

**Je suis tellement fatigué
que sur une échelle de 1 à 10
je monte même pas sur
l'échelle**



Quel manque de considération pour nos compagnies qui travaillent à un rythme effréné depuis plusieurs mois et qui voient leur neutralisation amputée pour sécuriser les manifestations gilets jaune aux quatre coins de France.

Mais c'est vrai, les CRS sont des surhommes corvéables à souhait !

L'UNSA Police va saisir le CHSCT pour que ces nuits sans fin ne soient pas la norme et que les repos physiologiques des fonctionnaires soient respectés avant qu'il ne se produise un drame...